



# Saison 2023-2024

## Information adhésion

**Contact :**

06 02 05 03 48

[escrime.meyzieu.fjep@gmail.com](mailto:escrime.meyzieu.fjep@gmail.com)

[www.fjep-meyzieu.com/escrime](http://www.fjep-meyzieu.com/escrime)

**Salle d'Armes**

**Octogone**

1<sup>er</sup> Etage, salle 4

139, Rue de la République

Meyzieu 69330





### DATES A RETENIR

Samedi 2 septembre 2023	9 h à 13 h	Forum des Associations (Espace Jean Poperen)	
	14h à 17h	Portes ouvertes à l'Octogone (démonstrations, initiation, jeu de piste...	
Lundi 4 septembre 2023	18 h à 19 h	Distribution équipement enfants [tenues et armes]	Prévoir un chèque de caution de 180 € pour la tenue et un de 50 € pour l'épée ou fleuret et fil de corps
Mercredi 6 septembre 2023	15 h à 16 h		
Jeudi 7 septembre 2023	20 h à 21 h	Distribution équipement adultes [tenues et armes]	
Lundi 11 septembre 2023	18 h à 19 h	Reprise des cours	

### ADHÉSION

Comprenant :

- Licence FFE, gestion FJEP, mise à disposition du matériel, salaire Maître d'Armes...
- Location équipement toutes catégories (masque, veste, pantalon, épée et fil de corps)

Catégories M7 - M9 - M11 - M 13 - M15

**354 euros**

Catégories M17-M20 - senior - vétéran

**360 euros**

Une cotisation supplémentaire sera demandée pour les compétiteurs

### HORAIRES

<b>Lundi</b>	<b>17 h – 18 h</b>	<b>Club (débutants) + MAJOPASS</b>
Lundi	18 h – 19 h	Club
<b>Mercredi</b>	<b>14 h – 15 h</b>	<b>Club (débutants) + MAJOPASS</b>
Mercredi	15 h – 16 h	Club
Jeudi	20 h – 22 h	Club (grands ados + adultes)

Le Maître évaluera les tireurs et organisera la répartition future en fonction des niveaux et des desiderata.

### MAJOPASS :

En septembre, pas de cours.

Les cours (lundi de 17 h à 18 h et du mercredi de 14 h à 15 h) seront mis en place en octobre 2023.



Les vêtements loués sont remis en bon état d'usage.

L'entretien et la réparation des vêtements sont à la charge de l'adhérent (remplacement fermeture éclair, bretelles, élastique pantalon...).

Une caution de 180 euros (par chèque à l'ordre du FJEP Escrime) sera demandée en début d'année et restituée en fin de saison en échange de la tenue rendue propre, complète et en état d'usure normale.

Epée ou fleuret : le matériel est fourni en bon état de fonctionnement, il doit être restitué en bon état de fonctionnement à la fin de la saison sportive.

L'entretien et la réparation de l'arme et du fil de corps (casse ou réparation) sont à la charge de l'adhérent. Une facture pour réparation sera adressée (elle correspondra à 50 % du montant de la réparation).

Une caution de 50 euros (par chèque séparé à l'ordre du FJEP Escrime) sera demandée en début d'année et restituée en fin de saison en échange de l'arme et du fil de corps rendu en bon état de fonctionnement.

**Avec le prénom (lettres minuscules) et le nom (lettres majuscules) de l'adhérent au dos des chèques caution.**

Il faudra également prévoir des équipements de protection personnels : gant, sous-cuirasse, chaussettes hautes blanches (nous proposons ces équipements à la vente au club), baskets de sport en salle.





## 3 étapes pour l'inscription

### 1

L'inscription est à réaliser en ligne sur le site **HELLOASSO**, quel que soit le mode de paiement.

[Inscription les mousquetaires du fort 2023/2024 \(helloasso.com\)](https://helloasso.com)

Possibilité en **1 fois** ou bien en **3 fois** par carte bancaire (paiement sécurisé) suivant l'échéancier ci-dessous :

Catégorie	Sept.	Nov.	Déc.	Total
Catégories M7 - M9 - M11 - M 13 - M15	<b>118</b>	<b>118</b>	<b>118</b>	<b>354 €</b>
Catégories M17-M20 - senior - vétéran	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>360 €</b>

Un paiement **exceptionnel** par chèques bancaires ou chèques vacances est possible.

Les **bénéficiaires** de coupon Pass'Sport et Pass'Région sont pris en compte.

Il convient d'en faire la **demande** par mail à l'adresse : [escrime.meyzieu.fjep@gmail.com](mailto:escrime.meyzieu.fjep@gmail.com)

### 2

Nous vous demandons de valider les **autorisations** par l'intermédiaire du formulaire :

[https://docs.google.com/forms/d/1AXilvWZR1k7T8RnI9eNK\\_hyoPLs48qXu3IPW\\_7q6nk0/edit](https://docs.google.com/forms/d/1AXilvWZR1k7T8RnI9eNK_hyoPLs48qXu3IPW_7q6nk0/edit)

### 3

**Le certificat médical n'est plus obligatoire.**

Ci-dessous l'adresse détaillant les différents cas de figure :

<https://www.ffescrime.fr/media-documents/?thematic=&order=&doc-name=attestation+sant%C3%A9+mineur>

Vous trouverez sur ce site les différentes attestations à compléter et à nous retourner à l'adresse [escrime.meyzieu.fjep@gmail.com](mailto:escrime.meyzieu.fjep@gmail.com)